Rappel sur le fonctionnement du CNFAS, et des CCRAGALS

Le CNFAS

- Comité formé par les Présidents des Fédérations

Le Groupe de Travail Espace Aérien du CNFAS (GTEA)

- Pôle National
  - Responsables nationaux des com. espace + invités
  - Animé par une coordinatrice : Ghislaine Mougenot
    - Animateur , veille, suivi des actions et du calendrier des réunions
- Pôles Régionaux (les représentants CCRAGALS)
  - Travail et présence sur le terrain
  - Complémentarité entre fédérations, remplacements
  - Grouper les compétences
  - Il faut sans cesse étoffer et consolider notre «réseau»
- Moyens
  - Emails et le site de travail collaboratif « Panda Géant » (cnfas.org)

Groupe Espace Aérien CNFAS

Le CNFAS

- 9 domaines d'activité variés qui se différencient sur la pratique, par exemple :
  - FFA : Ok Transpondeur
  - FFVL : Pas possible…
  - Les autres : ça dépend…
- Mais nous nous complétons dans nos demandes
  - FFA, FFPLUM, FFG, RSA, FFP : un bon service ATC
  - FFVV : Grand consommateur d'espace libre horizontal et vertical
  - FFVL, FFPLUM, FFVV, FFAé… : Vive l'espace G !
- Et nous nous rejoignons sur l'essentiel
  - La « concertation en amont », le respect des sites des activités ALS, le service public, le maximum d'espace G.

Les trois pôles de la DGAC

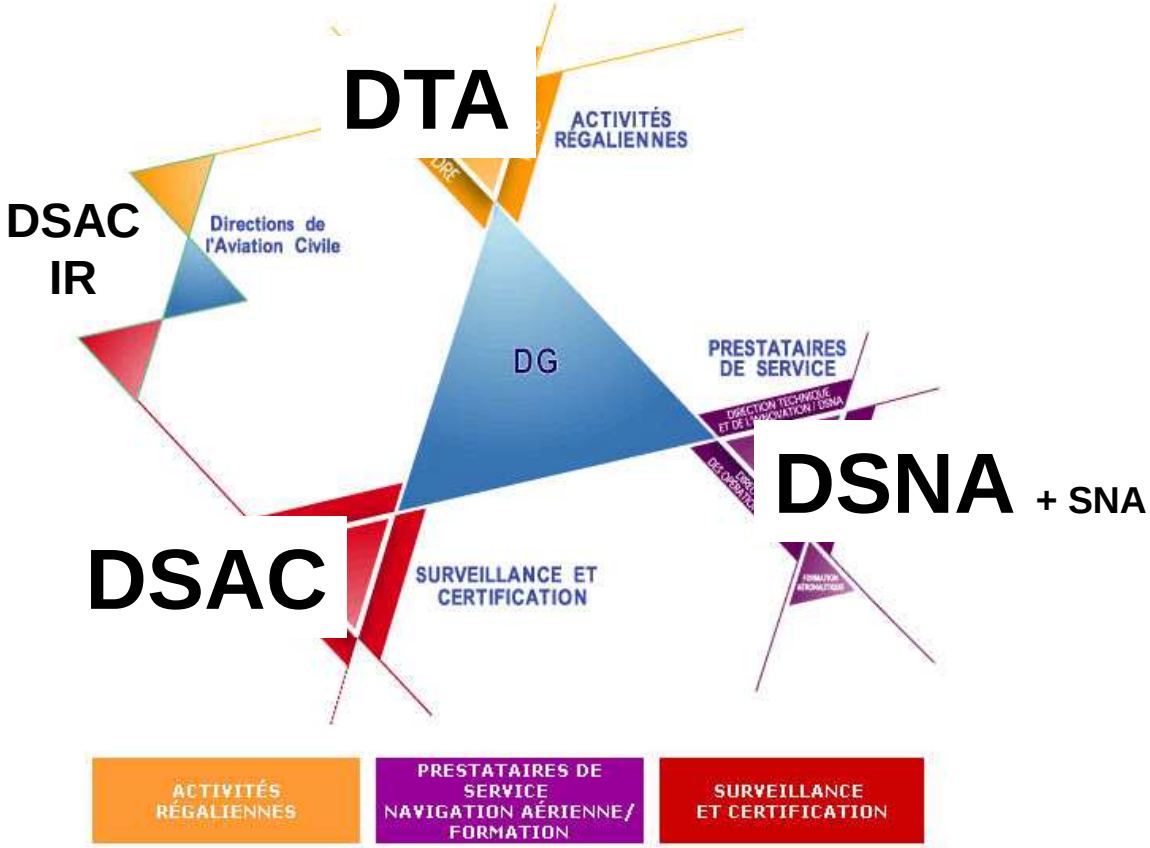

Groupe Espace Aérien CNFAS

La MALGH

« Mission Aviation Légère, Générale et Hélicoptères »

- Rattachée au DG

- Chargée de coordonner l'action des services de la direction générale de l'aviation civile à l'égard de ces usagers, de mesurer l'impact des évolutions réglementaires et de s'assurer que les spécificités de leurs opérations sont dûment prises en compte.

Processus de création des espaces et zones

Espaces permanents => les « saisines »

Espaces temporaires => les « informations anticipées »

Processus de Création des Zones

Cogestion : Aviation Civile | Défense

Niveau National

Directoire

DTA — Direction du Transport Aérien

DIRCAM — Direction de la Circulation Aérienne Militaire

Niveau Régional 4 x

CRG — Comité Régional de Gestion

CRNA — Centre en Route de la Navigation Aérienne

SDRCAM — Sous-Direction Régionale de la CAM (Sud ou Nord)

CCRAGALS

DSAC/IR

SDRCAM

BEP — Bureau Exécutif Permanent (« Secrétariat »)

Usagers - Org. du Contrôle (SNA) - Org. Défense

Groupe Espace Aérien CNFAS

Espaces permanents : Parcours de la saisine

- Seul le gestionnaire d'un espace donné peut être à l'origine d'une saisine (pas les usagers).
- Les saisines sont envoyées au BEP qui les étudie et qui les envoie aux différents membres du CRG.
- Dans ce processus, la DSAC-IR, qui représente les usagers « aviation générale, légère », formule un avis « éclairé » par les remarques et avis de ces derniers.
- Si les usagers veulent une modification d'espace, ils s'adressent à la DSAC qui étudie la demande avant de l'envoyer au BEP.

Espaces permanents : Parcours de la saisine

- Le CRG est chargé de l'organisation et de la gestion de l'espace aérien régional au profit de tous les utilisateurs dans sa zone de compétence. Il mène les études qui lui sont confiées par le directoire de l'espace aérien et instruit les saisines déposées par les organismes régionaux, par les services déconcentrés de l'aviation civile ou les autres CRG.

Espaces permanents : Parcours de la saisine

- Il y a en général 2 CRG/an

- 4 semaines avant le CRG se réunit le CCRAGALS (comité <u>consultatif</u> régional de l'aviation générale et de l'aviation légère et sportive) : le comité vérifie que la concertation a été conduite au niveau régional selon des modalités et des préavis permettant aux usagers concernés de s'exprimer valablement.

Groupe Espace Aérien CNFAS

Espaces permanents : Parcours de la saisine

- Le CRG rend compte au directoire de l'espace aérien dont il reçoit les directives. Le CRG est placé sous la coprésidence d'un représentant de la défense et d'un représentant de l'aviation civile.
- Chaque CRG comporte un BEP directement subordonné sur le plan de l'emploi aux coprésidents : il reçoit de ceux-ci des directives générales et des consignes d'exécution.

Le Directoire

- Le directoire de l'espace aérien veille à la coordination des actions de l'Etat, d'une part, dans le domaine de l'organisation de l'espace aérien national et des espaces aériens placés sous juridiction française, et, d'autre part, dans le domaine de la réglementation de leur utilisation. Il veille également à la compatibilité des règles applicables à chaque circulation aérienne et fixées conjointement par le ministre chargé de l'aviation civile et le ministre de la défense.

- Organe de concertation et de coordination des administrations concernées, le directoire de l'espace aérien est composé du directeur du transport aérien et du directeur de la circulation aérienne militaire.

Découpage administratif des CRG

Comités Régionaux de Gestion

NOTA :
la réorganisation en 2016 des DSAC-IR s'est faite sans impact sur l'enveloppe géographique des CRG

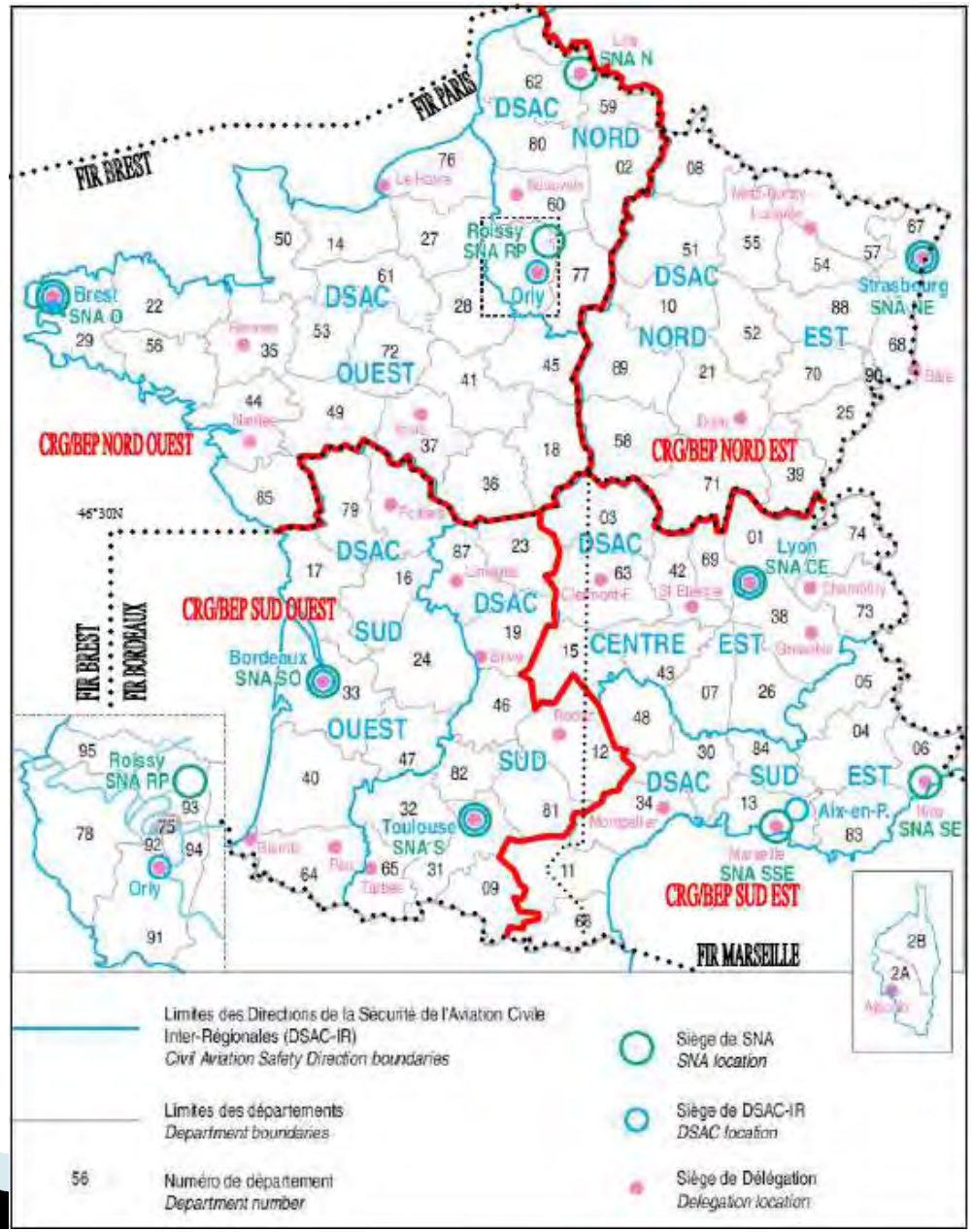

Groupe Espace Aérien CNFAS

Les CCRAGALS

Comités Consultatifs Régionaux de l'Aviation Générale Légère et Sportive

Découpage des DSAC/IR et des CCRAGALS

Groupe Espace Aérien CNFAS

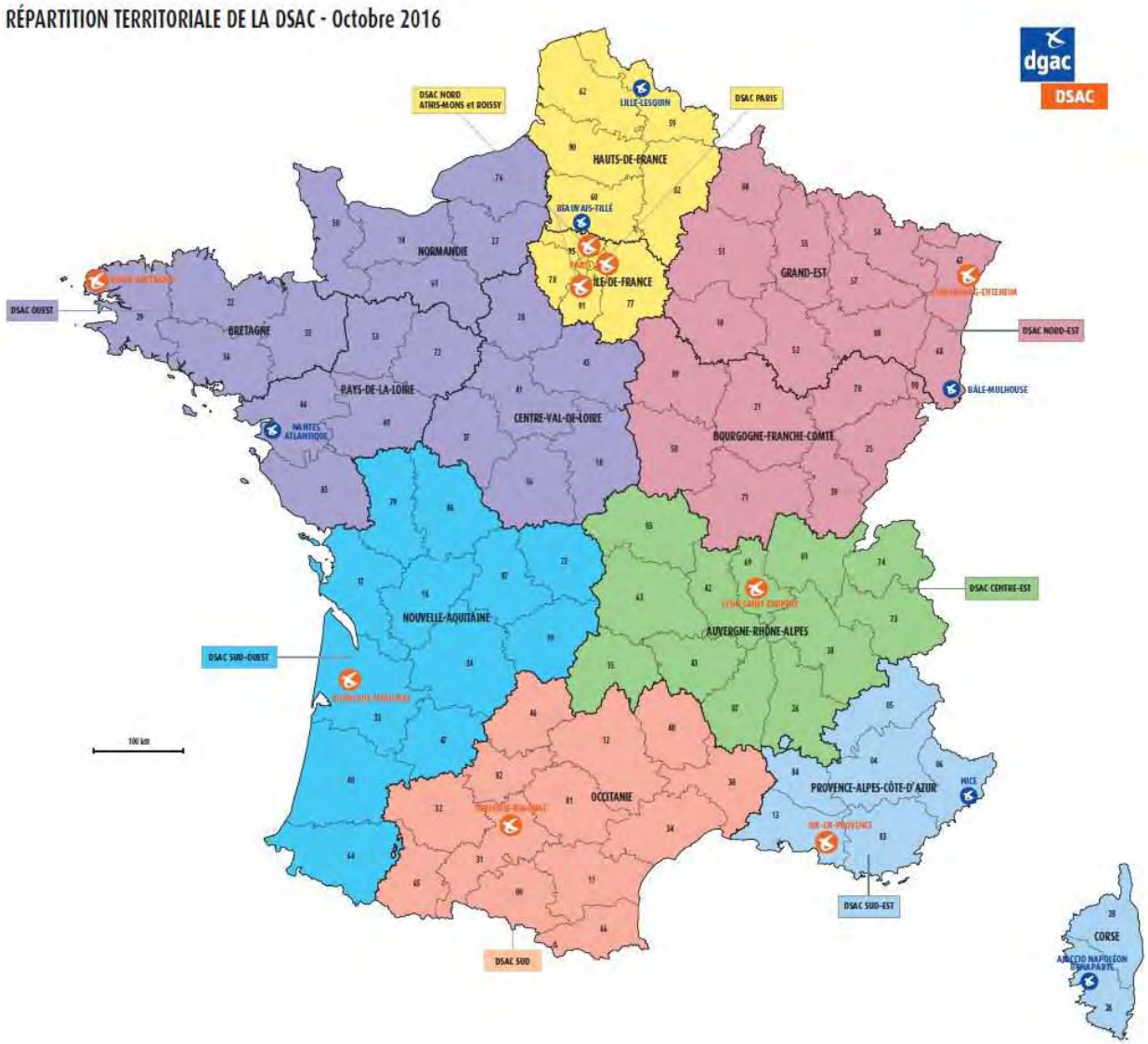

CCRAGALS : Textes de Référence

- Arrêté du 1er décembre 2005 relatif à la création des comités consultatifs régionaux de l'aviation générale et de l'aviation légère et sportive

- Le règlement intérieur de chaque CCRAGALS

Groupe Espace Aérien CNFAS

CCRAGALS : Composition

- **Président civil : DSAC/IR**
  - Régulateur
  - (En principe) représente les usagers au CRG
  - (En principe) neutre, arbitre
- **Vice-président militaire : SDRCAM**
- **Représentants des organismes C.A. (les SNA, CRNA et ESCA militaires)**
  - Prestataires de Service du Contrôle Aérien
- **Usagers Aviation Légère et Travail Aérien**
  - 1 membre CNFAS
  - 1 par fédé
  - 1 AOPA
  - 3 FNAM
  - Et leurs suppléants respectifs
- **Possibilité d'inviter des « experts » (suppléant ou toute personne pouvant apporter son expertise sur une saisine)**
  - Avec l'autorisation du Président

Groupe Espace Aérien CNFAS

Domaine de Compétence

- Le CCRAGALS donne son avis sur tous les projets <u>permanents</u>
- Le CRG joint l'avis du CCRAGALS à la demande d'approbation pour le Directoire
- Au départ, les espaces <u>temporaires</u> (NOTAM, ZRT…) n'étaient pas concernés, mais depuis la DSAC organise
  - La Procédure d'Information Anticipée (par mail)
  - Les Retours d'expérience (RETEX)

Groupe Espace Aérien CNFAS

Fonctionnement

- Réunions 2 fois par an
  - Et plus si besoin
- Systématiquement un mois avant chaque CRG
  - Ce qui permet de « rattraper » une concertation non aboutie
- Ordre du jour et documents 10 jours avant la réunion du CCRAGALS
  - Ce qui permet aux représentants de se renseigner sur les saisines si nécessaire
- Dans certains cas particuliers ou pour des saisines non complexes
  - Possibilité de consultation « épistolaire » => avis rendu par mail

Groupe Espace Aérien CNFAS

Informations

- Le comité est tenu informé de toute question concernant les relations entre l'AC et les usagers…
- De la part de la DSAC IR
  - Sécurité
  - Création et suppression de plateformes
- De la part des usagers
  - Accès à l'espace aérien et son évolution (inquiétudes…)
  - Création et suppression de plateformes
- La DSAC rédige et diffuse les informations que le comité souhaite porter à la connaissance des instances régionales ou nationales

Groupe Espace Aérien CNFAS

Concertation en Amont

- *«Le comité vérifie que la concertation sur les projets mentionnés à l'article 1er a été conduite au niveau régional selon des modalités et des préavis permettant aux usagers concernés de s'exprimer valablement.»*
- Le CCRAGALS se contente de faire un bilan
  - Affaires Passées, Affaires en Cours, Perspectives
- Il n'est pas question de discuter du fond des dossiers
- Attention :
  la concertation c'est avec les représentants CCRAGALS, pas avec les clubs !

Groupe Espace Aérien CNFAS

Etre efficaces en CCRAGALS

Propositions pour une meilleure coordination au niveau régional

Le Représentant CCRAGALS

- Le représentant CCRAGALS est le pivot de la concertation régionale
  - Entre les clubs, les comités régionaux, les ligues
  - Entre ses CR et sa fédération dans le contexte national
  - Entre les fédérations
- Le CNFAS coordonne et fait la synthèse, mais chaque représentant CCRAGALS représente sa Fédération.

Groupe Espace Aérien CNFAS

Quelques repères essentiels

- Echanges avant réunion
  - réguliers entre représentants => bien se connaitre, mail, téléphone
  - Partage d'information => Système d'alerte entre fédérations en cas d'information reçue isolément
  - Préparation de réunion => échanges d'avis sur les dossiers à l'odj en amont, rdv (repas) avant la réunion

Groupe Espace Aérien CNFAS

Quelques repères essentiels

- Stratégie
  - *Partage des rôles*, appui et confirmation des avis émis
  - *Relais en cas d'absence* de l'un ou l'autre => éviter la chaise vide
  - Transmission au CCRAGALS de *positions CNFAS*

- Formaliser
  - *Formulation d'avis écrits* le plus souvent possible, en cas de position nécessitant un argumentaire précis.
  - *Courriers communs* à la DSAC

Groupe Espace Aérien CNFAS

Concrêtement…

- Organiser si possible un *« repas de préparation »*
  - Demander la réunion CCRAGALS à 14h
- *Le représentant CCRAGALS est le point d'entrée* pour toute concertation
  - Attention aux tentatives de court-circuitage via les clubs
  - Rappelez-le aux DSAC, SDRCAM, SNA …
- Rédaction d'un *compte rendu*
  - Pensez à faire remonter les informations à votre fédé
- *« Synthèse » de la réunion du CRG*
  - Demandez-le à la DSAC

Groupe Espace Aérien CNFAS

Le représentant CNFAS

- Intervient en synthèse non en remplacement
- En principe il n'intervient pas pour donner un avis positif
- Il rappelle éventuellement le contexte national
- Il vient en renfort si l'une des fédés donne un avis négatif.

Groupe Espace Aérien CNFAS

La procédure « d'information anticipée »

Quand la DSAC consulte les représentants CCRAGALS par mail au sujet des espaces temporaires

Informations Anticipée :

Espaces temporaires NOTAM ZRT

Exemple : exercice militaire

- Le directeur de l'exercice envoie sa demande avec ses besoins au BEP

- Le BEP (Bureau Exécutif Permanent) assure des fonctions en tant que secrétariat du CRG et en tant que section d'études.

Groupe Espace Aérien CNFAS

Informations Anticipée :

Espaces temporaires NOTAM ZRT

- Le BEP envoie la saisine à tous les membres du CRG pour recueillir un avis

- Les membres du CRG sont les différents utilisateurs de l'espace :
  - La DSNA : CRNA et SNA
  - les différentes armes de la Défense
  - La DSAC, qui questionne les usagers pour remarques et propositions, afin de produire son avis.
  - Ce n'est pas un avis qu'on demande aux usagers

Groupe Espace Aérien CNFAS

Informations Anticipée :

Espaces temporaires NOTAM ZRT

- La saisine finale est envoyée pour approbation au DIRCAM (exercice militaire) ou au DTA (manifestation aérienne…) pour établir une décision et au SIA pour publication.

Groupe Espace Aérien CNFAS

Création ZRT, ZDT ou modification activité par rapport à l'AIP

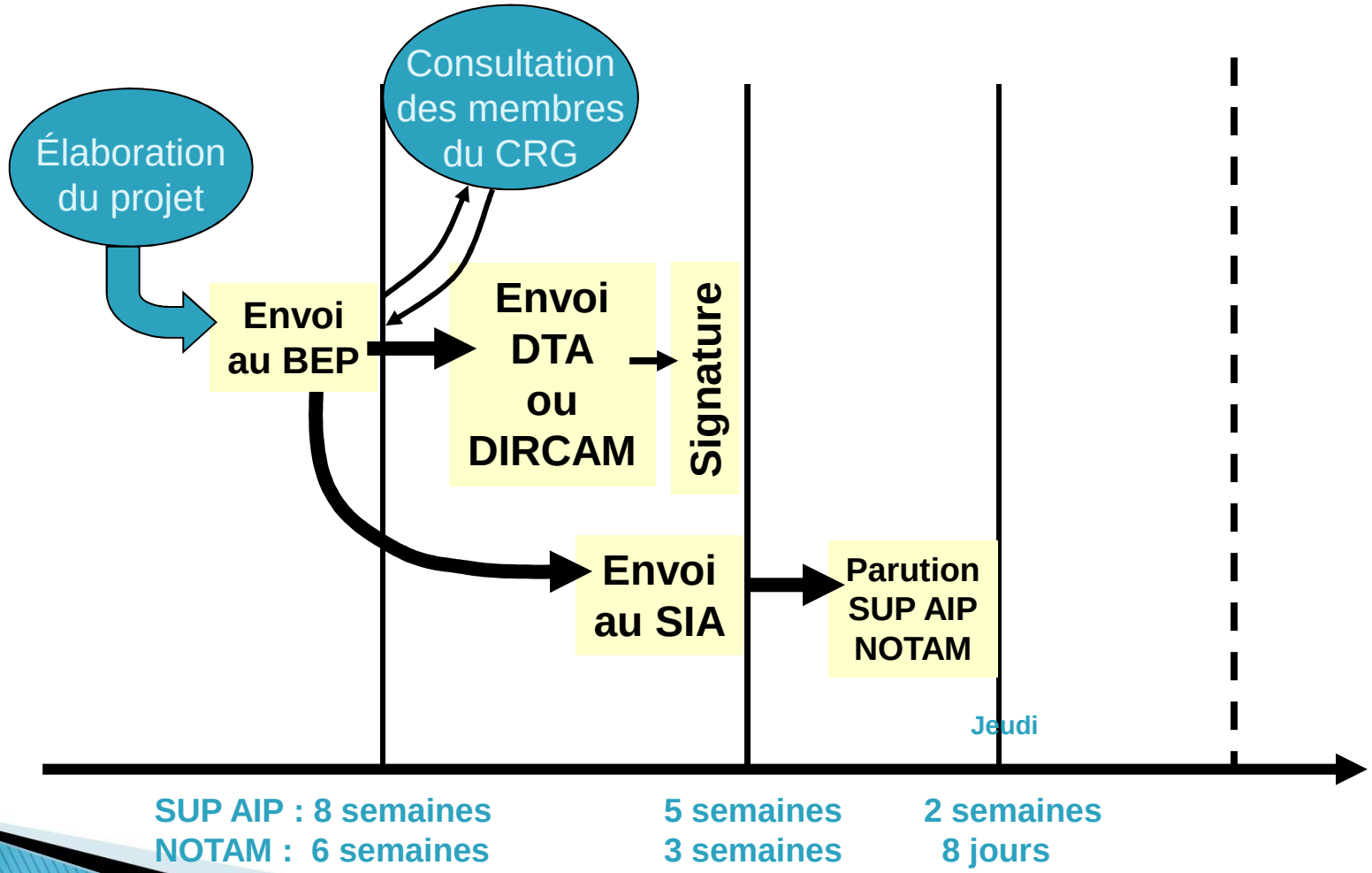

Groupe Espace Aérien CNFAS

Information anticipée :

Quelques règles à Respecter

- C'est le Titulaire qui répond
  - A défaut un des Assesseurs. Ces derniers doivent relancer le titulaire s'il ne voient pas la réponse arriver (des fois on loupe des mails...)
- Toujours répondre à une consultation,
  - Même si on n'est pas concerné.
  - Dans ce cas, répondre "Vu pour la FFxx ".
  - Répondre systématiquement garantit la crédibilité de cette procédure par mail.
- Toujours répondre en faisant « répondre à tous »
  - Pour que les autres fédés soient tenus informés de votre position.
  - Se coordonner avant si nécessaire.
  - Encouragez vos collègues des autres fédés à faire de même.
  - Attendez éventuellement que la fédé la plus concernée se prononce

Groupe Espace Aérien CNFAS

Information anticipée :

Quelques règles à Respecter

- Toujours mettre votre fédération en copie
- Toujours répondre à la DSAC
  - Même si vous pouvez avoir des contacts avec le BEP ou le demandeur
  - Les réponses aux consultations doivent ABSOLUMENT passer par le filtre de la DSAC qui elle seule peut émettre des avis prenant en compte l'intérêt général.
- Toujours rester mesuré et réfléchi dans les réponses, et garder un ton officiel.
  - Compte tenu des nombreux échanges que cette procédure peut susciter…
  - Limiter les avis *personnels*, vous êtes la voix de votre fédération

Et surtout…

- N'oubliez pas que la DSAC n'est qu'un intermédiaire qui nous représente et non à l'origine de l'exercice !
- Faites des remarques, ne donnez pas un avis « favorable » ou « défavorable »
- Ne vous contentez pas de rejeter le projet, faites une contre-proposition, précisez ce qui serait acceptable
- Fixez vous un rendez vous hebdomadaire pour traiter ces mails (pour ne pas se sentir submergé)

Groupe Espace Aérien CNFAS

Informations anticipées

- Pour les dossiers temporaires, seuls les membres du CRG donnent des avis: c'est la DSAC qui en est membre.
- Les informations anticipées envoyées par les DSAC servent à ce que les usagers émettent des remarques afin d'aider la DSAC à donner un avis au BEP.
- **PAS D'AVIS** à donner
- Soutenir les fédérations qui ont des contraintes.
- Si pas de remarques à signaler, noter VU.

Groupe Espace Aérien CNFAS

Rappel de la position CNFAS : ZRT pour les activités sportives

- Les activités CNFAS utilisent « voir et éviter » et se contentent d'être simplement signalées sur les cartes ou les NOTAM
- L'accès à un terrain ne doit jamais être restreint.
  - *Dans les cas exceptionnels (meetings, compets…), des consignes peuvent être dictées avec l'obligation éventuelle de la radio = ZRT*
- Dans le cas où un volume doit être défini pour mieux informer les usagers
  - chute libre, fortes densités d'aéronefs…= ZDT
- Pour les évolutions dans les espaces aériens contrôlés, si l'on ne peut pas obtenir un déclassement permanent ou une « classe d'espace flexible » = ZRT
  - mais elle doit <u>toujours rester accessible</u> aux autres VFR (avec un contact radio éventuel).